ORDRE DES ARCHITECTES
NORD/PAS DE CALAIS

LETTRE D'INFORMATION

DÉCEMBRE 2014

photo d'illustration
Tour Avenir / LILLE
architectes
LAN / PARIS
photographe
Grégory VALENTIN / especedespace

conception et réalisation de la lettre d'information : especedespace / www.especedespace.com

- 42 -

Sommaire

3 ÉDITORIAL PRÉSIDENTE / TRÉSORIER
4 LES QUESTIONS JURIDIQUES DU MOIS 1/2
5 LES QUESTIONS JURIDIQUES DU MOIS 2/2
7 LES ACTIONS DU CROA
10 SALON PERMIS DE CONSTRUIRE
11 INTERVENTION ORDRE MARCHÉS PUBLICS
12 RÉSULTATS FINANCIERS DES ACTIONS MARCHÉS PUBLICS
13 TÉLÉCHARGEMENT
14 CONFÉRENCE PATRICK BLOCHE
16 AGENDA
17 FORMATIONS / INFORMATIONS
20 ANNONCES DEMANDES D'EMPLOIS
20 LIENS UTILES

éditorial Présidente / Trésorier

La solidarité : cela commence par oser dire les difficultés vécues.

Avec l'appui insistant des trésoriers et présidents de tous les Conseils Régionaux, le Conseil National de l'Ordre des Architectes a prévu dans son orientation budgétaire 2015 une ligne supplémentaire « Solidarité et accompagnement » d'un montant de 150 000 euros.

Dans l'observatoire de la profession 2014 récemment publié*, Catherine Jacquot, présidente du CNOA, organise sa synthèse en 3 parties : une situation de crise qui perdure et a un fort impact sur les conditions d'intervention des architectes, une perte de confiance face à l'avenir du métier et une forte attente vis-à-vis de l'Institution.

Notre région n'est pas épargnée. Au sein de notre CROA nous sommes témoins de vos difficultés au détour de conversations et de sollicitations. C'est pourquoi nous agissons sur plusieurs fronts : élargir les champs de la commande, garantir les compétences, lutter contre les pratiques suicidaires d'offres anormalement basses, communiquer auprès des publics... et agir pour l'entraide et la solidarité.

Cette nouvelle donne nationale devrait nous permettre d'être encore plus en soutien auprès de celles et ceux qui nous sollicitent. Plusieurs mesures sont en train de se mettre en place par l'intermédiaire d'architectes accompagnants: exonérations partielles de cotisations, accès au crédit, formation d'aides à la gestion et à la diversification des activités, mutualisation de moyens et mise en réseau professionnel...

Cependant, nous ne pourrons rien faire si vous ne vous manifestez pas : celles et ceux qui sont en difficulté comme celles et ceux qui veulent donner du temps pour faire vivre cette solidarité et renforcer notre cohésion professionnelle.

Nous restons à votre disposition afin de vous lire, de vous rencontrer, d'échanger, de construire et d'agir collectivement pour l'architecture.

Béatrice Auxent,
Présidente CROA Nord Pas de Calais

Emmanuel Flament,
Trésorier CROA Nord Pas de Calais

■

*Observatoire de la profession 2014 (publié tous les 3 ans depuis 2005) disponible en ligne :

http://www.architectes.org/actualites/observatoire-de-la-profession-2014-une-crise-qui-perdure

les questions juridiques du mois 1/2

La conciliation de l'ordre et la justice !

La conciliation imposée dans les contrats des architectes est une étape préalable à toute procédure de justice. De ce fait les tribunaux et la protection juridique de la MAF exigent systématiquement l'organisation d'une commission à la chambre de conciliation des CROA.

La procédure de conciliation est un atout majeur avant une procédure judiciaire souvent longue, couteuse, incertaine et stressante.

La commission de conciliation, d'une durée moyenne de 2 heures trente, est non renouvelable. Elle a ses propres codes d' échanges moins rigides qu'en procédure judiciaire : Elle met en jeu plusieurs aspects du processus de la construction : A la fois juridique, technique, économique, déontologique, pratique et de « bon sens », elle permet d'établir les fautes professionnelles (qui pourront être transmises à la chambre de discipline), les enjeux, les défauts de communication et de compréhension, une hiérarchie des problématiques et les solutions envisageables...

Dans le cas d'un « échec » de l'apaisement du conflit, un PV de constat est rédigé par le CROA, qui servira de base à la procédure judiciaire. Ce document jouera un rôle dans le jugement et à terme dans la jurisprudence. C'est donc un outil interressant pour signifier la réalité de la maitrise d'œuvre et informer les magistrats qui jugent les conflits. Une opportunité pour un rappel constant sur les nouvelles pratiques de la maitrise d'œuvre, prenant en compte, le fort turnover des magistrats.

La médiation, la conciliation, l'arbitrage sont les tendances futures de la justice française qui permettront de désengorger les tribunaux et alléger la dépense publique.

L'adage : « mieux vaut une mauvaise conciliation qu'un bon procès » n'a jamais été autant d'actualité, du fait de l'avènement de la « protection juridique à la portée de tous » et la source « d'information et de désinformation » Internet...

Combattre les « on m'a dit », « il parait que », « j'ai cru comprendre que » etc... pour rétablir les bonnes pratiques, sans quoi aucun projet n'est possible.

De façon générale la conciliation permet de « concilier » c'est-à-dire d'exprimer les affects à la hauteur des enjeux (projet et financement d'une vie – passion d'architecte – complexité des processus et des actes – finalité du projet...), d'équilibrer les tensions et de tourner une page pour mieux se consacrer à des occupations essentielles.

La Chambre de Conciliation du CROA npdc :

Mme. Liza BIERRY juriste du CROA.
M. Damien CLARA conseiller ordinal du CROA
M. Patrick PARTOUCHE conciliateur architecte du CROA.

Ce qu'il ne faut absolument pas faire lors d'une conciliation:

· La chaise vide est la pire attitude.
(Il est prévu la possibilité de se faire représenter).

· La défensive et l'agressivité.
(Les deux faces d'un même malaise).

· Les écrits aux contenus excessifs.
(Les écrits restent et se transmettent).

Ce qu'il faut absolument faire lors d'une conciliation :

· Consultation préalable de la MAF
et du service Juridique du CROA.

· Préparation du dossier
(Une note de synthèse chronologique et les documents clés serviront aussi la MAF et l'avocat)

· Venir à la conciliation avec un dossier assez complet
(ne pas hésiter à montrer aux parties l'ampleur et le travail réalisé par l'architecte : plans – photos – pièces écrites...)

· Ecouter et surtout entendre les griefs du maitre d'ouvrage.

Ce que nous proposons :

· Constituer une équipe plus étendue de volontaires pour concilier, informer, assister, orienter les conflits.
Créer une dynamique de formation et d'autoformation aux missions de « médiation et de conciliation».
Un appel à candidatures est ouvert...

· Une publication des cas récurant de conflits
entre architectes et maitres d'ouvrages
(dans le respect de l'anonymat des dossiers).

les questions juridiques du mois 2/2

Fin de la disparité dans la reconnaissance des diplômes français et belges.

Depuis la création de l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), le Conseil de l'Ordre avait constaté une disparité dans les exigences imposées aux architectes diplômés en France souhaitant s'inscrire au Tableau de l'Ordre en Belgique et ceux diplômés de Belgique souhaitant exercer et être inscrits au Tableau de l'Ordre en France :

- Les architectes titulaires d'un diplôme de Belgique doivent pour être inscrit à l'Ordre en Belgique effectuer un stage de deux ans obligatoire. Lorsqu'ils souhaitent exercer en France, ce stage de deux ans n'est plus obligatoire.

- Inversement, les architectes titulaires d'un diplôme d'Etat d'architecte en France et titulaire de la HMNOP doivent pour exercer en Belgique effectuer un stage de deux ans.

Face à cette situation jugée inéquitable entre ces diplômés en architecture, le Conseil régional du Nord pas de Calais avait décidé le 5 Mars 2012 que dorénavant: «Toute demande d'inscription d'un architecte titulaire d'un diplôme belge, après la date de création de l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre en France, soit le 1er janvier 2008, qui ne justifie pas avoir satisfait à ses obligations d'inscription à l'Ordre en Belgique pour l'exercice de la profession en son nom propre ou ne présentant pas de validation HMNOP pour le même type d'exercice sera refusée. »

L'Ordre appliquait donc un principe de refus d'inscription à l'exception des architectes qui :

- Ont obtenu leur diplôme belge avant le 1er janvier 2008
- Pouvaient justifier d'une expérience professionnelle jugée équivalente à celle de la HMNOP,

Ce débat est aujourd'hui clos, depuis la parution de la version consolidée de l'annexe V-7-1 de la directive européenne 2005/36/CE.

Dorénavant TOUS les diplômes belges doivent être accompagnés du certificat de stage délivré par l'Ordre des architectes belges pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'Ordre et exercer en France.

Le site du CNOA sera mis à jour ces prochains jours.

Commission prospective et évolution du métier

Une commission dont le but est de détecter ou imaginer des nouveaux marchés mais aussi des meilleurs marchés.

Quelles sont les pistes de réflexion entamées ou à développer ?

· Comparer de manière critique l'exercice de la profession avec ceux des pays européens riverains et/ou plus spécifiquement de culture anglo-saxonne.

· Comment faire connaitre nos capacités à faire des missions souvent attribuées à des « aventuriers » : AMO, programmation, etc... ?

· Comment reconquérir la respectabilité de la profession et requalifier l'image de la profession ? Comment stopper la régression de nos prérogatives dans un environnement professionnel qui privilégie le réglementaire et le technique et favorise l'émergence de nouvelles compétences et de métiers pas toujours encadrés.

- Mieux se former, rendre obligatoire la formation permanente à l'instar d'autres professions.

- Qualifier ces formations.

- Retrouver et contrôler l'intégrité / intégralité architecturale de l'œuvre.

- On reproche à la profession son absence de rigueur quant au respect des estimations prévisionnelles mais jamais à la MOA qui impose trop souvent des budgets irréalistes et inatteignables. Comment corriger ces pratiques ?

· On doit admettre que la MOP est aujourd'hui obsolète en regard de l'évolution du métier et des contraintes réglementaires et techniques. Comme l'a été la loi sur l'ingénierie par le passé. La loi MOP a déjà presque 30 ans (12 juillet 1985), il devient urgent et nécessaire de toiletter, actualiser et rétablir nos prérogatives.

· Adapter l'assurance en regard des nouveaux risques ou en réelle adéquation avec les missions qui nous sont confiées.

· Mieux communiquer tant auprès de la profession que de la MOA des réels dangers que constitue le « dumping » des offres de rémunération alors que le contenu de nos missions ne cesse de s'élargir : déconsidération de la profession, mise en péril des structures, paupérisation des architectes... Les barèmes sont interdits en Europe, cependant quelques pays membres ne semblent pas en tenir compte...

Quelques réflexions :

- Une diversification souhaitable du métier qui passe d'abord par la diversification des enseignements . A l'exception de filière comme l'Ecole de Chaillot dédiée à la protection et plus accessoirement à la gestion du Patrimoine, les écoles d'architecture et d'urbanisme malgré le discours ambiant et très « idéologique » n'offrent pas de programmes spécifiques aux nombreuses façons d'exercer. Toutes ces formations se font en fait « sur le tas » et sont donc aussi, souvent perverties par d'autres corporatismes parfois dominant .

- Affirmer l'intérêt porté par la profession sur des thématiques ou des champs dont elle est par trop absente. La rénovation à titre d'exemple. Ou l'urbanisme qu'elle a , à l'évidence, délaissé .

- Réfléchir sur nos propres spécificités et compétences : Les métiers, technicités et performances que l'on attend des architectes exerçant de manière libérale (unipersonnelle ou en sociétés) sont aujourd'hui multiples. A telle enseigne, la profession se spécialise et est rarement « ensemblière » ou généraliste ou lorsqu'elle l'est c'est parce qu'elle s'est organisée pour offrir toutes ces compétences ou presque.

Or, plutôt que de laisser la main à la maitrise d'ouvrage toujours prompte à disséquer les missions à l'infini, la profession ne pourrait elle pas s'organiser afin qu'elle-même sous une seule entité juridique et par marché puisse proposer un « cluster » de compétences , gage d'excellence et surtout de dialogue entre spécialistes issus d'une même culture .
Comme le rappelait notre consœur et conseillère Stéphanie Parent, les architectes en Espagne se distinguent de plus en plus soit comme architecte de projet soit comme architectes-ingénieurs en charge de la mise au point pragmatico-pragmatique du dit projet.
Avec à la clef une grande qualité de la mise au point du détail d'exécution où l'architecture est toujours présente et respectée.
Soyons honnêtes combien d'architectes français maitrisent techniquement leurs détails ?
Et ceux-ci lorsqu'ils sont maitrisés l'ont-ils été par des architectes ?
Sans perdre notre âme ne peut-on pas imaginer des filières complémentaires ou des programmes d'études offrant des formations techniques aux architectes qui le désirent ?
En lien par exemple avec les métiers du design ?
Ou comme le rappelait Jean-Pierre Wattel l'organisation du métier à « l'anglo-saxonne » pour les projets importants, offrant des structures intégrant tous les savoir-faire : recherche/ casting des partenaires idoines , ingénierie financière, programmation, maitrise technique globale et bien sûr urbanisme, architecture et paysage. Ce, avec des rémunérations enfin dignes ...

- Dans le droit fil de la réflexion précédente, ne faut il pas en un premier temps se battre pour obtenir la liberté de choisir nos sous traitants plutôt que de choisir des cotraitants (lorsqu'on peut encore les choisir ...) ? Exiger que l'on demande, et pas plus, à l'équipe qui se constitue ou candidate d'une consultation, de démontrer qu'elle a bien les compétences pour mener à bien le projet. Et dans un deuxième temps inciter les cabinets et les agences à se développer en associant des compétences et des savoir faire parfois eux-mêmes orphelins de projets ou à la lisibilité floue malgré le bien fondé et la pertinence de leurs interventions ou des disciplines. Gage d'un travail collectif et intégré qui sera vite exigé dans le cadre des fameuses procédures BIM qui se mettent actuellement en place.
N'oublions pas que ces méthodes et procédures viennent du monde anglo-saxon. Ce peut être une chance pour notre profession que de démontrer qu'elles ne seront jamais autant performantes et efficaces que gérées au sein d'une structure en quelque sorte pluridisciplinaire.

- Questionnons aussi la profession sur ses envies et ses désirs prospectifs. Car après tout notre bon vieux code des devoirs professionnels est il encore vraiment d'actualité ? Et suffit-il pour définir la manière dont on doit ou veut travailler ? Rappelant que nous sommes libres de travailler comme nous l'entendons dans la limite de notre code et de notre serment. Chacun...
Il faut toujours être attentif au rêve de l'autre et à son propre imaginaire que l'on ne partage pas toujours. Cependant nous ne perdrions pas de temps à interroger de façon libre ou directive (peut être les deux) la profession afin de mettre en évidence quelques pistes récurrentes et ré imaginer nos enseignements et donc nos métiers. Ou l'inverse.

M. Franck LONGUEVAL, Conseiller ordinal

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL du 13 OCTOBRE 2014 à ARRAS

Etaient présents :

Présidente :
Béatrice AUXENT

Vice-présidente :
Martine PROY
Vice-président :
Jean-Baptiste LARRONDO

Trésorière adjointe :
Stéphanie PARENT

Secrétaire :
Elizabeth GOSSART

Membres :
Didier AUXENT
Philippe CHARLET
Damien CLARA
Martine LIEN-BOWANTZ
Jérôme PRUVOST
Alexandre SLUSARSKI
Pierre ORINS
Jean-Pierre WATEL
Patrick WATTEL

Représentant du commissaire du gouvernement :
Jean-Marie CLAUSTRE

Etaient excusés :

Trésorier :
Emmanuel FLAMENT

Membres :
François DEDRYVER
Dora MARQUES
Frank LONGUEVAL

Autres présents :

Président d'A&CP :Pierre COPPE
Plusieurs architectes du Pas de Calais en auditeurs libres

1. OUVERTURE

Le Conseil du CROA se tient à ARRAS, à l'Office Culturel d'Arras. Une présentation en est faite par son Président.
La Présidente, Béatrice AUXENT remercie Patrick Wattel pour l'organisation logistique de ce conseil et la visite du bâtiment HQE qui l'a précédé. Elle remercie les membres du conseil de leur présence.

2. VERIFICATION DU QUORUM – APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL DU 26 MAI 2014

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, la Présidente, Béatrice AUXENT demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion du conseil du 8 septembre 2014 à Lille.
Jean-Marie Claustre est à inscrire en excusé et non en présent. L'auditeur libre est à mettre dans les présents et non suite aux excusés.
Modification dans le point 6 de « Didier Auxent dit que peut-être faut-il élargir au conseil en cas de non réponse » par « Didier Auxent pense qu'il faudrait élargir la réflexion à mener en Conseil en cas de non réponse ».
Elizabeth GOSSART fait remarquer que n'ayant pas établi le dernier PV, elle ne souhaitait pas le signer et laisser le membre du Conseil volontaire pour son écriture le signer (Alexandre SLULARSKI). Indiquer donc « Le secrétaire de séance par intérim »
Le PV du dernier Conseil est approuvé.

3. INTERVENTION DU REPRÉSENTANT DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Jean-Marie CLAUSTRE rappelle qu'il est intervenu sur le rapport BLOCHE lors d'un Conseil précédent. Ce dernier est assez positif dans l'ensemble.
Jean-Marie CLAUSTRE rappelle que le prochain Conseil du 17/11/14 se fera avec Les Architectes Urbanistes de l'Etat (Patrimoine). Les questions sont à faire remonter avant le 3/11/14, date de bureau pour préparer le 17/11/14.
Béatrice AUXENT rappelle que la séance de rattrapage de la Prestation de Serment se fera aussi au conseil de Novembre.

4. INSCRIPTIONS / RADIATIONS

4.1 INSCRIPTIONS

Conformément aux prescriptions des articles 10 et 11 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977, à compter du 14 Avril 2014 et sous réserve de la production d'une attestation d'assurance professionnelle sont inscrits :

- Nicolas **PEREIRA** - ADE HMONP, Libéral à Lille – DOSSIER COMPLET
- Laurent **VIGNERON** - ADE HMONP, Libéral à Lille – DOSSIER COMPLET
- Julie **HENNEBERT** - ADE HMONP, Libéral à Lille – DOSSIER COMPLET
- Béatrice **MOTTEZ-BOUFOUD** – DPLG – DOSSIER COMPLET

Il est rappelé que les inscriptions seront intégrées à la prestation de serment de l'année 2015.

- SARL « **ATELIER DUMEZ MARTIN** »– DOSSIER COMPLET

4.2 RADIATIONS POUR CESSATION D'ACTIVITÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 23 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 et de l'article 35 du Règlement intérieur de l'ordre des architectes, le conseil procède, à l'unanimité des présents, à la radiation, à compter du 14 Avril 2014 de :

- Florence **FRERE** (pour manque d'activités)
- Cyril **BLASZCZYK** (Démission)
- Jean-Marc **BROGNIART** (cessation d'activité)
- André **DUFOUR** (retraite)
- Anne **DELCROIX** (démission)

4.3 TRANSFERTS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 2/3

Transfert a été envoyé au CROA :
- Pauline **DANEL**, inscrite en Pays de Loire demande son transfert en Nord Pas de Calais. Diplômée de Saint Luc à Tournai en 2008. Le CROA 59-62 ne souhaite pas statuer pendant ce Conseil car aucun certificat Belge d'aptitude à exercer en son nom propre n'a été transmis (études non terminées).
EN SUSPENS.

La question se pose d'un partenariat avec les enseignants de l'ENSAPL pour évaluer l'aptitude de la demandeuse à pouvoir travailler en son nom propre dans la Région. Il est rappeler que Pauline DANEL travaille en libéral depuis 2008 en Pays de Loire.

Les autres Ordres Régionaux se sensibilisent concernant l'inscription des Architectes venant des écoles belges sans présentation du certificat de capacité.

Pierre COPPE rappelle que le CAE est sollicité sur le sujet mais pour le moment, il n'en sort rien. Il est rappelé qu'en Belgique, un jeune architecte s'inscrit à l'Ordre Belge en tant que Stagiaire. Il peut travailler en son nom propre pendant cette période, sous couvert de son tuteur (Architecte).

Contact sera pris par le bureau avec Didier DEBARGE, Architecte DPLG et enseignant de l'ENSAPL s'occupant du HMONP.

4.4 HONORARIAT

- ANCA **GLEIZES**
Le Conseil valide.

5.MOBILISATION PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Le courrier de Catherine JACQUOT, transmis aux confrères et consœurs, a donné une position politique du CNOA sur le sujet. Les informations transmises au CROA par l'UNSFA et DPA concernant la grève du 30/09/14 ont été relayées également.
Alexandre SLULARSKI fait remarquer sa crainte vis-à-vis du mouvement des professions libérales car « nous ne sommes pas des acteurs de la santé, ni de la justice ».
Y a t-il crainte de sacrifice des architectes ? Quel est l'impact réel de l'ouverture des sociétés aux non architectes ?
Intervenant libre : il est honteux de laisser croire que les professions libérales abusent « du bon peuple » !

Les pourcentages de participation à la grève du 30/09/14 seraient les suivants selon Bactiactu :

- Notaires 95%
- Pharmaciens 87%
- Médecins 70%
- Dentistes 60%
- Infirmiers 50%
- Architectes 50%

Intervenant Libre : il y a un problème du monopole des constructeurs dans la maison individuelle. Il faut renverser le propos car les constructeurs ont 96% du marché de la maison individuelle.
Martine Lien-Bowantz rappelle que l'UNSFA était prévenu depuis Juillet de cette mobilisation et que l'Ordre National n'a pas passé l'information. L'UNSFA suit les événements avec des dates d'actions. Tous les libéraux ont réagi. Pas de discussion entre le gouvernement et les syndicats. Il faut être une force, une masse pour pouvoir agir.
Stéphanie Parent rappelle que nous sommes 30 000 architectes en France ; ce qui est peu.
Philippe Charlet pense qu'une position Ordinale ou Syndicale n'est pas adaptée. DPA a lancé une pétition.
Béatrice AUXENT invite tous les architectes « A RESTER MOBILISES ».

6.ACTIONS DE A&CP NORD-PAS DE CALAIS

Pierre COPPE, Président d'A&CP présente l'association loi 1901. A&CP est née en janvier 2014, issue de l'Observatoire de la Commande Publique du CROA qui a travaillé depuis 2010. Elle s'élargit à d'autres membres que les architectes (BET notamment) pour lutter ensemble pour de meilleures commandes et contre le dumping.
Des représentants du CROA siègent au CA ainsi que des représentants du syndicat UA59/62 + des représentants des adhérents. Suite à l'instruction des dossiers par A&CP, le CROA peut agir éventuellement aller au tribunal pour porter des affaires et défendre la profession.
Bilan financier des actions menées en termes d'indemnités concours ou autre récupérés pour les architectes :

Observatoire de la Commande Publique :
2010/2011 = 45 180€
2012 = 81 821,40€
2013 = 48 839€

A&CP
2014 = déjà 91 200€

Soit 267 040,40 euros depuis 4 ans.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 3/3

De manière générale, l'action d'A&CP est de demander des revalorisations des indemnités des concours lancés pour qu'elles correspondent aux montants des travaux affichés.
A&CP a peu de moyen. Le CROA a aidé A&CP au démarrage (objectif d'indépendance d'A&CP mais pas tout de suite). A&CP a des adhérents et des abonnés. Un site internet existe : les actions y sont énumérées. A&CP existe dans d'autres régions (Initiative de l'Aquitaine)
Les actions sont efficaces mais demandent beaucoup de temps : rencontres avec les maîtrises d'ouvrage (CG 59, CR59/62, Partenord...). Il y a un gros travail d'éducation à faire auprès des Moa.
Pour les confrères qui font du dumping de manière éhontée : c'est le travail de la Commission Ethique et Morale Professionnelles. Le calage entre A&CP et le Commission Ethique Morale et Professionnelles doit se faire. C'est l'Ordre qui a l'Intérêt et Agir.
Pierre Coppe précise qu'il n'y a pas de taux d'honoraires attitrés. Il faut démontrer aux maîtrises d'ouvrages que la qualité des ouvrages dépend des honoraires. Il faut mettre au point l'établissement d'un calcul suivant le temps à passer par projet. Il faut connaître les temps moyens à passer. Certaines agences font de la comptabilité analytique : elles doivent se faire connaître pour démontrer aux maîtres d'ouvrages le temps réel à passer.
Béatrice Auxent précise que l'Ordre avance sur le sujet et que le logiciel qui sera présenté par l'ordre belge des architectes sur le stand à Project City doit être connu et diffusé.
L'assemblée remercie Pierre COPPE et tous les membres d'A&CP pour le travail réalisé.

7.PRÉSENCES PROJECT CITY

L'événement se passe les 22 et 23 Octobre. Didier AUXENT, Alexandre SLULARSKI, JB LARRONDO, Damien CLARA seront présents, en partie sur le stand.
Martine PROY et Frank LONGUEVAL feront partis du jury des BEFFROIS de la Création.
Béatrice Auxent sera également présente les deux jours au titre de Présidente du CROA et Directrice déléguée du CAUE du Nord.

8.PERSPECTIVES POUR NOTRE INSTITUTION DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME TERRITORIALE

Catherine Jacquot a envoyé un courrier demandant, dans la perspective de fusions des régions, d'apporter des avis sur les conséquences pour les CROA. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence des Régions les 20 et 21 Novembre prochains.
Les avis sont à faire remonter avant le prochain conseil du CROA du 17 novembre.

9.DIVERS

-Béatrice Auxent sera présente à la journée de clôture des universités d'été de l'architecture (prise en charge des frais par le CNOA). Elle a déjà contribué sur le blog via 2 articles. Pierre Coppe y sera de sa propre initiative.
- UIA : Jean-Pierre WATTEL est candidat pour le Nord Pas de Calais. Le Conseil valide.
- 28/10/14 : réunion avec la Picardie et Haute Normandie (Archi'form 59/62 en liaison téléphonique) pour la mutualisation des formations. L'extension vers la Haute Normandie du service juridique sera aussi évoquée.
- 4/11/14 : réunion avec la Picardie et l'Ile de France pour le déploiement de la CAUP notamment.
- SOLAR DECATHLON ENSAPL : le CROA décide d'être partenaire du projet
- INFOS COMMISSIONS :
    - o Vie Professionnelle : organisation d'une action le 4/12/14 18h30 (Sainte BARBE) sur le projet de « réseau de femmes architectes » et le sujet égalité Hommes et Femmes en architecture. Février 2015 : événement « accueil de la diversité des métiers de l'architecture ».
    - o Communication : faire évoluer la lettre d'information. Nouveau graphiste. Expression des confrères par rapport aux sujets d'actualité, développer la solidarité entre confrères et consœurs. Conférence de Richard KLEIN (pas de date)...
- CONFERENCES : Rapport BLOCHE le 27/11/14 18h30 à Lille.

10.TOUR DE TABLE AVEC LES ARCHITECTES DU PAS DE CALAIS PRESENTS

La lettre est agréable à lire. Il existe des liens interactifs. Le Conseil a perdu son côté « notable » et c'est bien !
Béatrice Auxent précise que pour participer aux commissions, il suffit de se porter candidat et de donner ses motivations (il s'agit de groupes de travail, on ne peut pas venir en « touriste » !) Les dates des commissions sont communiquées une fois les candidatures validées.
Il est acté que le sujet des CAUE 62 et 59 est à mettre à l'ordre du jour du conseil de janvier, fixé le 5 janvier 2015.
La séance étant terminée, la Présidente lève la séance à 20h45.

La Secrétaire,
Elizabeth GOSSART

La Présidente,
Béatrice AUXENT

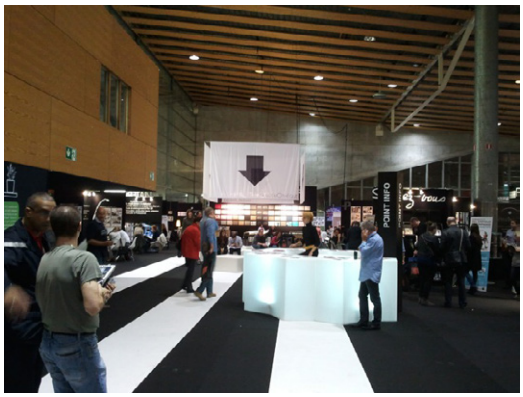

Salon Permis de Construire

Chers tous,

Le Salon Permis de Construire s'est déroulé du 1er au 3 Novembre dernier au Grand Palais. La présence de notre profession nous a semblé évidente et naturelle ! Ainsi, après avoir travaillé avec l'organisateur pour affirmer notre présence, nous avons lancé notre appel auprès de toutes nos consœurs et tous nos confrères. Vous avez été nombreux à répondre présents pour participer au Salon !

Notre présence sur ce salon a été une première très positive. Vos enthousiasmes et investissements nous ont particulièrement touchés. Vos différents témoignages nous ont exprimé votre plaisir de vous retrouver pour échanger sur la profession mais aussi votre envie à communiquer et expliquer notre profession au grand public. Nous nous rendons malheureusement compte que les particuliers ne comprennent pas ce qu'est un Architecte, ce que nous faisons et les bénéfices de faire appel à nous. Communiquer est essentiel ! Participer à ce Salon est essentiel également !

Nous espérons pouvoir renouveler l'expérience l'année prochaine et les suivantes afin de permettre au grand public de nous comprendre et venir plus facilement vers nous.

Alors merci à tous pour votre soutien et votre engagement pour la profession.

Jean Baptiste LARRONDO et Elizabeth GOSSART

Quelques témoignages :

François :
Chers tous bonjour
Même si cela n'est pas rentable pour mon agence, il est essentiel que les architectes soient présents sur ce type de Salon.
Cordialement.

Anne :
Je ne cherchais pas particulièrement de clientèle et tant mieux car de ce côté, je ne pense pas que ce soit pour moi le meilleur lieu...
J'étais contente de rencontrer des collègues, d'échanger avec les visiteurs et cela permet de se faire mieux connaitre du public qui a beaucoup d'images préconçues sur le rôle de l'Architecte...
Merci cela aura été pour moi l'occasion d'une bonne charrette pour actualiser mon book...

Thibault :
Bonjour à tous,
Le public à une méconnaissance totale du rôle de l'architecte.
Selon la légende populaire nous sommes des rêveurs inutiles loin des réalités économiques, des prestataires de signatures qui se retranchent derrières les obligations légales et administratives.
(il est symptomatique de l'état de la profession que des particuliers n'aient aucune gêne à venir sur le stand de l'ordre des architectes pour réclamer une signature de complaisance)
Pour moi ce salon a été l'occasion, en plus de rencontrer des collègues, de faire ce constat effarant : dans l'imaginaire du particulier le promoteur rassure tandis que l'architecte insécurise.
C'est pourquoi notre présence sur ce type d'événement est indispensable et doit être renouvelé.
Cordialement

intervention ordre marchés publics

Octobre et Novembre 2014

Date M.O.	Type de procédure	Opération	Montant travaux Montant prime	Irrégularité	Fondement juridique	date de réponse	Réponse
03/10/14 Syndicat Mixte Docks Seine Nord europe/ Escaut	MAPA	aménagement d'une troisième longueur de quai et l'optimisation du quai existant sur le site portuaire Denain	1 800 000 HT	sous traitance du projet architectural	loi 1977 article 3 article 37 code des devoirs professionnels	31/10/2014	prend bonne note de cette interdiction et amélioration de la rédaction de leur prochain CCAP
08/10/2014 SIRPC LA CROISEE DES VILLAGES	MAPA	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire à DENNEBROEUCQ.	2 100 000HT	Risque de dépassement du seuil des 207 000 HT	ARTICLE 74 CMP	27/10/2014	le Président indique que le taux de 8 % , pratiqués actuellment pour ce type d'opération ne sera pas dépassé
14/10/2014 EPDAHA 62	concours restreint de maîtrise d'œuvre	reconstruction du foyer «jean moulin» et la construction d'un foyer d'accueil de personnes âgées handicapées à Isbergues	4 300 000 HT	sous évaluation indemnité, non précision du niveau des prestations	art 74 III CMP	recours gracieux	
04/11/2014 Ville de Lourches	Mapa	construction d'un groupe scolaire élémentaire	2 600 000 HT	Risque de dépassement du seuil des 207 000 HT, délai trop court pour la remise des candidatures	article 74 CMP		
13/11/2014 Ville de Frelinghien	MAPA	construction d'un complexe sportif	2 500 000 HT	Risque de dépassement du seuil des 207 000 HT	art 74 III CMP		
20/11/2014 Pas de calais Habitat	concours sur APS	réhabilitation de 111 logements Résidence Casimir Beugnet à Courrières	10 000 ttc	fixation de la rémunération de l'architecte à 170 000 euros TTC , indemnité APS de 10 000 euros TTC, non communication de			
24/11/2014 Universté de Lille I	concours sur esquisse plus	Concours sur esquisse plus pour la réhabilitation des équipements sportifs du campus scientifique de l'université Lille 1	4 840 000 ht 15 000 ht	Sous évaluation indemnité, compétence exigéé en BIM Manager	article 74 CMP		
25/11/2014 Communauté d'agglo-	MAPA	réhabilitation d'un bâtiment Rue Ernest LESAFFRE à FERRIERE LA GRANDE	800 000 HT	Sous évaluation montant des travaux par rapport au programme			

Résultats financiers des actions marchés publics

Montant des honoraires renégociés auprès des maitres d'ouvrage par le CROA et A&CP en faveur des architectes de 2011 à 2014

ACTIONS MARCHES PUBLICS 2010/2011

DATE ACTIONS	MO	Type de procédure	Objet de L'irregularité	Montant travaux	Montant prime	Montant prime rectificatif	Différence	Nbre candidats	TOTAUX
01/02/10	Saint Saulve	MAPA	Abs de rémunération	1 634 600€ HT		1 000€HT	1 000€HT	7	7 000 €
29/03/10	Faches Thumesnil	MAPA ESQ	ABS rémunération	1 000 000€HT	1 500€HT	4 560€HT	3 060 €	3	9 180 €
08/04/10	Habitat 62/59	Conception réalisation	Indemnisation de l'APS					5	
18/05/10	Communauté d'agglomération du Hainault	MAPA ESQ	Indemnisation esq + esq demandée stade delection		0 €	1 000€HT	1 000 €	20	20 000 €
11/02/11	Cottages social des Flandres	Procédure négociée	pb indemnisation	5 376 000€HT	5 000€TTC	8 000€TTC	3 000€HT	3	9 000 €
TOTAUX									**45 180 €**

ACTIONS MARCHES PUBLICS 2012

DATE ACTIONS	MO	Type de procédure	Objet de L'irregularité	Montant travaux	Montant prime	Montant prime rectificatif	Différence	Nbre candidats	TOTAUX
20/02/12	Quesnoy sur deule	MAPA APS	Pas d'indemnité prévue	1 050 000HT	6 500 €	13 896,80€ HT	7 396, 80€	3	22 190,40 €
12/07/12	SIA Thiant	Concours sur esquisse	Indemnité trop faible	7 117 000€ HT	12 500 €	25 877€ HT	13 377 €	3	40 131 €
30/08/12	Cottage social des flandres	marché négocié	demande réalisation d'une esquisse aux 3 archis non prévus dans APC	4 880 000€HT	0 €	4 000€ HT	4000€HT	3	12 000 €
25/09/12	Mairie de Lezennes	MAPA intention architecturale	pb prime	932 000 €	65 00€ HT	8 000€ HT	1 500 €	5	7 500 €
TOTAUX									**81 821,40 €**

ACTIONS MARCHES PUBLICS 2010/2011

DATE ACTIONS	MO	Type de procédure	Objet de L'irregularité	Montant travaux	Montant prime	Montant prime rectificatif	Différence	Nbre candidats	TOTAUX
07/02/13	BRUAY LA BUISSIERE	Marché négocié	Abs d'indemnité	950 000€HT		suppression des préstations demandés	4 500 €	5	22 500 €
27/05/13	CENTRE HOSPITALIER HENIN BEAUMONT	MAPA TYPE CONCOURS SUR ESQUISSE	Indemnité sous évalué	1 800 000€ HT	7 200€HT	10 753€HT	3 553 €	3	10 659 €
25/06/13	CALAIS			5 300 000€HT	20 000€TTC	23 920€TTC	3 920 €	4	15 680 €
TOTAUX									**48 839 €**

ACTIONS MARCHES PUBLICS 2014

DATE ACTIONS	MO	Type de procédure	Objet de L'irregularité	Montant travaux	Montant prime	Montant prime rectificatif	Différence	Nbre candidats	TOTAUX
09/01/14	SMT Artois en Gohelle	Deux concours restreints	Sous évaluation indemnité	10 000 000 € HT	30 000 €	36 000€ HT	6 000 €	3	18 000 €
28/07/14	Université de Valenciennes	Concours sur esquisse	Sous évaluation indemnité	8 800 000€ HT	25 000€ HT	40 000€ HT	15 000 €	4	60 000 €
02/09/14	Ville de Liévin	Concours sur esquisse plus	Sous évaluation indemnité et pas de précision du caractère HT ou TTC prime	2 000 000€ HT	8 000€ HT	12 400€ HT	4 400 €	3	13 200 €
TOTAUX									**91 200 €**

Total des actions marchés publics de 2010 à 2014 : 267 040, 40€

Téléchargement

« Mini-guide » des marchés publics : bien choisir l'architecte et son équipe

Le Conseil national publie à l'attention des maitres d'ouvrage publics un mini-guide des marchés publics de maitrise d'œuvre, téléchargeable dès aujourd'hui en PDF. Ce nouveau document décrit de façon synthétique les procédures essentielles de passation des marchés en présentant leur déroulement. Les architectes sont invités à diffuser ce document qui sera également joint, en version papier, aux prochains Cahiers de la profession.

«La qualité de l'architecture n'est jamais le fruit du hasard. Elle naît de la rencontre d'une volonté et d'un talent : volonté d'un maître d'ouvrage qui saura affirmer ses exigences architecturales et talent d'une équipe de maîtrise d'oeuvre qui saura apporter une réponse à la commande de bâtiment qui lui aura été confiée.»

Sommaire de ce mini-guide :

1) Commande publique la passation du marché de maîtrise d'oeuvre, une responsabilité essentielle du maître d'ouvrage public

2) La programmation première étape essentielle pour la réalisation d'un équipement de qualité

3) Le choix de la procédure est fonction des seuils de passation

4) Au-dessus des seuils le concours obligatoire

5) En dessous des seuils la procédure adaptée sur compétences, références et moyens

>> Téléchargez le guide en cliquant ici : http://www.architectes.org/telechargement/Infodoc/mini-guide-marches-publics-moe.pdf/download

Conférence Patrick Bloche
27 novembre 2014 18h30/20h30

Nous étions une cinquantaine de personnes jeudi 27 novembre à l'invitation de la conférence de Patrick Bloche et à débattre pendant 2 heures de l'avenir de l'architecture.
Pour ceux qui ne pouvaient être présents, voici quelques retours.

Discours introductif Béatrice Auxent, Présidente CROA NPdC

Mesdames Messieurs en vos titres et qualité, tout particulièrement Stanislas Dendievel, élu à la Ville de Lille, conseiller délégué aux projets urbains et Jean-Marie Ruant, Président du CAUE du Nord et de la Fédération Nationale des CAUE, chers confrères et consœurs, je vous remercie d'être venus nombreux ce soir à la conférence de Monsieur Patrick Bloche, député.

Monsieur le député, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation (deuxième occasion de rencontre à l'invitation de Conseil Régionaux de l'Ordre des architectes cette semaine, après l'Ile de France lundi). Votre présence à la journée de clôture des universités d'été de l'architecture en octobre avait été une autre occasion de rencontrer les architectes.

Vous êtes Député de Paris, vous avez été maire du 11ème arrondissement de Paris et êtes actuellement adjoint à l'urbanisme de ce même arrondissement, vous siégez au Conseil de Paris.

Votre rapport ayant été adopté le 1er juillet 2014 par la mission d'information sur la création architecturale, j'ai pu le lire durant l'été et je titrais l'édito de notre lettre d'information de septembre «Le rapport de Patrick Bloche « pour une création architecturale désirée et libérée » : Un potentiel à exploiter de toute urgence » tant j'ai trouvé intérêt à votre travail, lueur dans le monde fort gris de la création architecturale.

Votre mission avait été commanditée en décembre 2013 par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'assemblée nationale. Elle a procédé à 50 heures d'audition et de tables rondes (personnes de profils différents) et effectué quelques déplacements en province et à l'étranger.

Alors pourquoi est-ce un plaisir de lire votre rapport ?
1- D'abord parce que vous nous avez compris. Vous mettez des mots sur ce que nous vivons. Votre analyse est rétrospective, pertinente, argumentée. Et même si notre réalité reste bien souvent difficile à vivre, votre regard est bienveillant et cela est agréable.

2 – Ensuite parce que vos propositions sont concrètes et de bon sens. De ce fait elles semblent accessibles et donnent de l'espoir.

3 – Enfin parce que ce rapport résonne assez bien avec des actions partenariales déjà engagées en Région. Cela nous conforte dans nos stratégies ce qui est plutôt rassurant.

A titre d'exemple :

Reconnaissance du nécessaire travail d'architecture dans le cadre des rénovations énergétiques ou de mise aux normes d'accessibilité.

Intervention dès l'amont de professionnels de la « mise en espace » pour les projets inscrits en Troisième Révolution Industrielle.

ArchipôleS, collectif interrégional des structures de diffusion de la culture architecturale et de formation continue des professionnels du cadre de vie.

Consultance architecturale, urbanistique et paysagère pour les collectivités et les particuliers.

ProjeCt City, forum des nouveaux enjeux et besoins de la ville.
...

Le CROA Nord Pas de Calais souhaite donc ouvrir largement le débat pour se saisir du potentiel que ce rapport nous offre pour aller encore plus loin. Il a invité pour cela élus, professions du cadre de vie, organismes concernés par ce rapport... seuls on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Je remercie dès à présent Maxime Bitter journaliste à la Chronique du bâtiment qui animera avec moi le débat.

Débat

C'est par les arts et la culture que Patrick Bloche s'est intéressé à l'architecture. Le rapport est une initiative de la commission parlementaire « Affaires culturelles et Education » qu'il préside. Il a rencontré 62 architectes en tout.

Il a engagé ce travail sans aucun a priori. Il a d'abord fait le constat de particularités et de paradoxes français qu'il a essayé d'élucider. Il y a un fort attachement au patrimoine ancien mais les français ne s'intéressent que peu à l'architecture contemporaine qui pourtant est le patrimoine de demain. La profession est une des plus réglementées d'Europe mais seulement 1/3 des constructions neuves se fait avec architecte (c'est encore moins en réhabilitation). Les architectes manquent de travail mais ce n'est pas parce qu'ils sont trop nombreux car le ratio nombre d'architectes par nombre d'habitants est un des plus faible d'Europe.

Alors, en tant que parlementaire, il a d'abord questionné les lois. La loi de 77 et notamment l'article premier est toujours d'une grande modernité. La loi MOP de 1985 nécessiterait que l'on revienne à son esprit d'origine. L'ordonnance de 2004 sur les PPP nécessiterait que l'on revienne à la lettre car la dérive actuelle est d'accentuer le recul du recours à l'architecte. Mais globalement le problème n'est pas là selon la commission.

Le cœur du rapport est de voir comment replacer l'architecte au cœur du projet, de la conception à la réalisation. Les lois qui imposent la concertation habitante devraient favoriser les architectes qui sont les mieux placés pour une élaboration collective des projets. La levée partielle de l'anonymat lors de concours devrait favoriser cet échange dès l'amont. La non exigence de références dans le domaine du projet devrait faciliter l'accès des jeunes à la commande.

Il faudrait donc que l'architecture soit désirée avant même d'être libérée (des normes et règlementations notamment). Cela peut se faire par l'éducation à l'architecture dès le premier âge (parcours artistiques et culturels en temps scolaires, périscolaires et hors temps scolaires).
Concernant la formation initiale, Patrick Bloche se réfère aux 10 propositions intégrées dans le rapport de Vincent Feltesse. Les enseignants en école d'architecture doivent avoir accès à un statut d'enseignant chercheur. La formation initiale doit préparer les architectes à s'associer aux ingénieurs en gardant la main sur le projet.

La tutelle de l'architecture pourrait être interministérielle auprès du premier ministre car l'architecture touche au logement, à l'environnement, à la recherche, à la culture...

Patrick Bloche est partisan d'une architecture ordinaire « extra » et pas seulement extraordinaire. Il souhaite pour cela que tout le territoire français puisse faire appel à un CAUE. Ceux-ci font du conseil mais aussi animent le débat public et peuvent former les élus. Selon Patrick Bloche, le rapport d'Yves Dauge sur l'aménagement du territoire est toujours d'actualité.

La question des seuils est pour lui un enjeu non primordial (au-delà de revenir à droit constant). Ce n'est pas en imposant que l'on arrivera en France à faire désirer l'architecte. La question est bien plus de s'imposer dans les rapports de force avec tous les autres acteurs de la construction. Notre avenir est autant en nos mains que dans celles du législateur.

L'avenir de ce rapport est donc à plusieurs niveaux : dans la future loi Pellerin intitulée « liberté de création, architecture et patrimoine » qui doit sortir au printemps 2015. Celle-ci devrait intégrer plusieurs des recommandations. Mais aussi par nous tous. Nous pouvons « piocher dedans », créer le débat, peser dans le rapport de force. Nous devons nous organiser, ne pas être dépendant, aller vers la réhabilitation, forcer une révolution culturelle pour créer le désir de l'architecte.

Conclusion

En prolongement des débats de ce soir et sur les conseils de Monsieur Patrick Bloche, Béatrice Auxent propose d'agir toujours plus, individuellement et collectivement, afin que les rapports de force dans notre société soient plus en faveur de l'architecture et des architectes. C'est de notre responsabilité à tous, chacun notre niveau, de faire avancer cette cause nationale.

Le CROA NPdC ayant créé le titre d' « architecte honoris causa » (personne n'ayant pas le diplôme d'architecte mais œuvrant fortement en sa faveur), Béatrice Auxent propose à Patrick Bloche que ce titre lui soit décerné (applaudissement de l'assistance). Le sujet sera donc présenté au prochain conseil.

MAISON DE L'ARCHITECTURE
ET DE LA VILLE

MAV

EXPOSITION
14 OCTOBRE > 10 JANVIER 2015 (prolongée)
LA MAISON DES SUPER-HÉROS

A travers une sélection d'extraits de comic books des éditions Marvel et DC Comics, l'exposition propose une description de la maison du super-héros. La ville est son théâtre d'action, l'habitat son sanctuaire, son refuge...

Co-produite par la Maison de l'architecture et de la ville Nord-Pas de Calais, la Maison de l'architecture Poitou-Charentes et la Maison de l'architecture de Haute-Normandie, cette exposition croise moult illustrations issues de la bande dessinée américaine, ainsi que des LEGO super-héros...

Commissariat : Stéphane Beaujean & Arnaud Lapeyre
Scénographie : Keurk - Olivier Riauté, Lille
Identité graphique : Les produits de l'épicerie, Lille
Impression : AD Concept, Lille

Du mardi au vendredi : 10h à 12h30 – 14h à 17h
Le samedi : 11h à 18h
Fermée dimanche, lundi et jours fériés (1er et 11 novembre)
Entrée libre

■

EXPOSITION
15 DÉCEMBRE 2014 > 21 FÉVRIER 2015
RUES DE LILLE, 2014

Julien Boucq, Quentin Hatry et Jean-Charles Giardina
coproduction La Malterie et la MAV, avec le soutien de la Ville de Lille

A l'occasion d'un nouveau partenariat entre la Malterie et la Maison de l'architecture et de la ville, l'artiste Julien Boucq investit la vitrine de la Maison de l'architecture et de la ville avec une production in situ : Rues de Lille, réalisée en collaboration avec les architectes Quentin Hatry et Jean-Charles Giardina.

Le point de départ de cette proposition est un travail d'inventaire mené par Julien Boucq, consistant à relever en France métropolitaine toutes les rues ayant Lille pour odonyme. A l'origine se trouve donc une carte, un plan. Extraites de ces documents «objectifs», ces rues de Lille sont reproduites selon une échelle et une orientation identiques, la représentation de ces rues devenant ainsi une collection de «dessins / traits» associés à un nom, formant un ensemble graphique déconnecté de sa réalité. La rue, lieu de vie, de flux et de rencontres, nourrit un travail formel.

Sur cette base, l'artiste a collaboré avec deux architectes, Quentin Hatry et Jean-Charles Giardina. Ils ont développé ensemble une recherche de traduction en volume, une manière de présenter cette collection mêlant le dessin et une micro construction. L'installation qu'ils proposent se développe à partir de matériaux simples de construction. Elle joue avec l'architecture de la MAV et replace la forme dans sa réalité première : un lieu de passage particulièrement intense entre les deux gares.

Visible de l'extérieur en vitrine de la MAV dès le 15 décembre 2014.
Rencontre & discussion autour du projet le 29 janvier 2015 à 18h30 à la MAV

■

Pus d'informations : www.mav-npdc.com

formations / informations

ACCESSIBILITE : LE MODE D'EMPLOI DES AD'AP

OBJECTIF
Etre en capacité d'établir le dossier Ad'AP. La formation analyse la procédure mise en place pour permettre, sans pénalités de poursuivre les mises en accessibilité des E.R.P après le 1er janvier 2015 en poursuivant les objectifs de la loi de 2005.

DÉBUTE LE 9 DECEMBRE
1 JOUR DE FORMATION

Formation concilier Réhabilitation & Performance Energétique

OBJECTIF
Se former sur la REHABILITATION ENERGETIQUE des bâtiments individuels, tertiaires et collectifs en deux jours. ARCHIFORM5962 vous propose de comprendre les critères et les concevoir.

2 JOURS DE FORMATION (en JANVIER)

BIM : CONCEPTS & METHODOLOGIE

OBJECTIF
A l'aide d'un logiciel de conception 3D et d'un logiciel de gestion, le BIM permet la gestion d'un projet sur toutes ses phases : design, coordination de travaux de construction, gestion documentaire et gestion de patrimoine immobilier. Il s'agit d'une plateforme d'échanges réunissant tous les acteurs d'un projet, qui accélère, simplifie et sécurise les échanges d'informations entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises et gestionnaires.

DÉBUTE LE 6 JANVIER
SE TERMINE LE 9 JANVIER
3 JOURS DE FORMATION

retrouver toutes les informations sur : http://www.archiform5962.fr

les rendez vous vertuoze

Innover en éco-construction

Innover en éco-construction et éco-rénovation en métropole lilloise

Invitation

L'équipe Vertuoze, en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, a le plaisir de vous inviter au RDV Vertuoze :

SOLAIRE PARTICIPATIF ET ETAT DE LA FILIERE

qui aura lieu le jeudi 12 février 2015

de 11h30 à 13h00

RdV devant l'école Painlevé, 4 rue de l'Escaut à Lille Sud

Vous trouverez ci-après le coupon-réponse reprenant le programme détaillé de cette rencontre, à retourner au cd2e : p.dargencourt@cd2e.com d'ici le 9 février.

NB : Nombre de places limité ; inscription obligatoire ; publics visés : professionnels du bâtiment

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

avec le soutien de

Retrouvez toutes nos actualités sur www.vertuoze.fr

les rendez vous vertuoze
Innover en éco-construction

Innover en éco-construction et éco-rénovation en métropole lilloise

Invitation

Profils de pose de menuiseries extérieures « passives » et mise en œuvre d'isolants à base végétale en rénovation : illustrations en conditions de chantier

L'équipe Vertuoze a le plaisir de vous inviter aux visites du chantier Réhafutur et du théâtre de l'écoconstruction qui auront lieu :

Le mardi 20 janvier 2015 de 13h15 à 15h00

RdV au cd2e à 13h15

Vous trouverez ci-après le coupon-réponse reprenant le programme détaillé de cette rencontre, à retourner au cd2e : p.dargencourt@cd2e.com d'ici le 16 janvier.

NB : Inscription obligatoire ; publics visés : professionnels du bâtiment

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

avec le soutien de

Retrouvez toutes nos actualités sur www.vertuoze.fr

Annonces Demandes D'emplois

ARCHITECTES :

Hervé DANSART	à Seclin	06 88 25 66 25
Thomas VENET	à Lille	06 85 51 94 11
Bastien CATEAU	à Bondues	06 88 87 84 41
Mikaël WALBROU	à Loos	06 20 69 46 18
Stéphanie DROZ		06 68 64 30 22
Marie TONNEAU	à La Madeleine	06 12 23 00 52
Kévin PILLONS	à Coudekerque	06 18 21 71 47
Arnaud PICAVET	à Marcq-en-Baroeul	06 84 87 02 77
Quentin DE PAS		06 65 74 66 68
Vincent SORRENTINO à Lille		06 76 63 01 90
Sara GUILBERT		07 81 54 74 77
Pauline DEGEORGES	à Lille	06 81 77 65 60
Damien EGO	à Lomme	06 82 14 65 00
Marie-Charlotte MINOUX	à Lille	06 66 35 21 92
Florian DERYCKERE	à La Madeleine	07 82 51 82 93
Carlos VILLANUEAVA		06 50 04 54 89
Camille DELERUE		06 74 61 91 08
Alen ROJAS-RAMIREZ	à Lambersart	06 32 16 84 96
Agnes-Karolina KARPATI	à Lomme	06 51 12 34 06
Alan DOUCHET	à Lille	06 58 73 74 87
Marie-Laure MAROUSEZ	à Verchain	06 80 56 50 51
Nicolas HEDIN	à Lille	06 58 40 19 52
Benjamin DELAHAYE	à Lille	07 82 70 13 41

DESSINATEURS-PROJETEURS :

Charles FREM	à Armentières	06 87 35 24 33
Astrid VANELSLANDER	à Lille	06 08 03 33 97
Bastien DEROO	à Roubaix	06 65 78 65 41

ASSISTANTE / SECRÉTAIRE :

Audrey VISSE	à La Madeleine	06 51 87 54 29
Laurie PLAQUET	à Lille	06 76 53 60 35
Neijma NEMICHE	à Ronchin	06 50 64 27 08
Véronique VARLET	à Lambersart	06 81 43 77 63

CONDUCTEUR DE TRAVAUX :

Yoann KUJAWA	à Arras	06 37 65 59 00

Pensez également à consulter le site de l'ordre des architectes : www.architectes.org rubrique petites annonces.
Le CROA tient à votre disposition l'ensemble des derniers CVs reçus. N'hésitez pas à nous solliciter.

■

Liens utiles

WWW.ARCHIPOLES.FR
Site qui regroupe l'ensemble des manifestations architecturales de votre région...

WWW.ARCHICONTEMPORAINE.ORG
«Découvrir les nombreux projets réalisés en France, explorer les images de l'architecture contemporaine, être informé en temps réel des nouvelles réalisations architecturales, tels sont les objectifs»

WWW.MAV-NPDC.COM

WWW.ARCHITREK.ORG

WWW.ARCHIFORM5962.FR
Le site interactif de votre organisme de formation.

WWW.CAUE-NORD.COM
WWW.CAUE62.ORG

■